



Transmis le : 06 MARS 2023

(Préfecture Foix)

Affiché le :

(Hôtel du Département Ariège)

## Extrait du procès-verbal des DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du : 9 février 2023

### Présents :

Josiane BERGE, DIDIER BLANCO, Jérôme BLASQUEZ, Fabrice BOCAHUT, Damien BONNET, Nathalie CANAL, Jean-Christophe CID, Mathilde DERAMOND, Martine ESTEBAN, Jean-Paul FERRE, Muriel FREYCHE, Fabien GUICHOU, Martine GUILLAUME, Norbert PULL, Nicole QUILLIEN, Bernard ROUBY, Véronique RUMEAU, Jean-Marc SOULA, Marie-France VILAPLANA, Serge VILLEROUX

### Absents excusés :

Sophie BAYARD, Francis BONNET, Monique BORDES, Danielle BOUCHE, Bernard DOUMENQ, Joëlle EYCHENNE, Daniel GERAUD, Gérard LEGRAND, Alain NAUDY, Géraldine PONS, Philippe PUJOL, Olivier RATON, Serge ROBERT, Alain ROCHET Procuration à Monsieur BLASQUEZ, Jean-Luc ROUAN, Maxime ROUBICHOU, Eric RUMEAU, Jean-Claude SERRES, Jean-Michel SOLER, Michel TARTIE, Christine TEQUI Procuration à Monsieur FERRE, Alain TOMEO

DOSSIER N°104

### OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT PREALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET

Le Comité Syndical,

Vu les articles L5421-1 et L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au Services Publics Industriel et commercial ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Comité Syndical,

**REÇU LE :**

**- 7 MARS 2023**

**SGCD FOIX**

**Article 1 :** Approuve l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement dont la ventilation est détaillée dans le tableau ci-dessous, et qui sont égaux, au plus, au quart des crédits votés au budget de l'exercice 2022 par nature.

Objet de la dépense	Chapitre	Montant	Crédits ouverts en 2022	Part par rapport aux crédits 2022
Etudes diverses	20	27 500 €	110 000 €	25 %
Installations complexes spécialisées	21	128 033 €	512 132,94 €	25 %

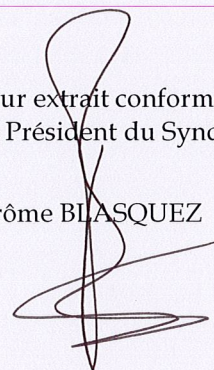
**Article 2 :** Autorise Monsieur le Président du Comité Syndical à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

*Adopté à l'unanimité*

Pour extrait conforme  
Le Président du Syndicat Mixte ,

Jérôme BLASQUEZ



**REÇU LE :**

**- 7 MARS 2023**

**SGCD FOIX**